## Direction des affaires économiques et internationales

Arrêté du 13 novembre 2002 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR: EQUE0210189A

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition de l'organisation professionnelle intéressée,

Arrête:

## Article 1er

L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants de l'organisation professionnelle précisée ci-dessous :

Sont nommées à la commission d'agrément des contrôleurs techniques pour une période de trois ans renouvelable les personnes désignées ci-après :

En qualité de représentants des maîtres d'ouvrage privés :

- M. Terrassoux (Christian), Fédération nationale des promoteurs constructeurs, membre titulaire ;
- M. Pelletier (Jacques), Fédération nationale des promoteurs constructeurs, membre suppléant.

## Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 13 novembre 2002.

Pour le ministre et par délégation : Pour le directeur empêché : Le sous-directeur du bâtiment et des travaux publics, R. Barlet